

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

4 mars 2008

INDEMNITÉS AGENTS ANNÉE 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De verser des indemnités à tous les agents de la commune pour l'année 2007 au prorata de leur temps de travail hebdomadaire, indemnités (IAT) correspondante au coefficient 1,75 et (IFTS) correspondante au coefficient 1,125 suivant les cadres d'emplois et grades des agents.

ACQUISITIONS FONCIER COMMUNAL (par le GIE Foncier A65 pour l'autoroute Langon Pau

Acquisition à la Commune de Cazères de 2 parcelles nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. Parcelles situées dans l'emprise de l'autoroute :

- n°26 section ZH pour partie, située au TREMA pour une superficie de **600m²**
- n°157 section H située à CLOCHE pour une superficie de **4 m²**

Pour un montant toutes indemnités confondues de **327€**.

Prise de possession desdits biens à compter du 04 mars 2008, date de la décision du conseil municipal votée à l'unanimité, autorisant le Maire à signer la promesse de vente.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à signer la convention de dommages de travaux publics, conformément aux dispositions des protocoles relatifs aux acquisitions. Le GIE Foncier A65, s'engage à verser à la commune une indemnité de **73€**.

A65- CONVENTION D'ACCORD PREALABLE RELATIVE AUX RETABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS SUR LA COMMUNE DE CAZERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention d'accord préalable relative aux rétablissements des communications sur la commune de Cazères.

Opérations concernées :

- Voies rétablies par franchissement : La voie communale de BENAZIT.
- Voies raccordées à des voies rétablies par franchissement : La voie communale n°1 de SEPTSOS est raccordée à la RD 934 à l'ouest de l'autoroute.
- Voies créées pour désenclaver des parcelles : Dans la mesure où toutes les voies latérales ne sont pas nécessairement définies lors de la mise au point de cette convention, un avenant à cette dernière pourra, si nécessaire, venir compléter ou modifier la liste des voies énoncées ci-dessus.

PROJET DE CONSTRUCTION HABITATION DUPOURQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la construction d'une habitation individuelle sur la parcelle appartenant à Madame Josette DUPOURQUÉ, section C, n°109, au lieu-dit « Monplaisir », cette construction viendra compléter avec cohérence le quartier, aucune autre construction ne sera autorisée, l'espace boisé devra être conservé (autorisation de défrichement du 11/04/2007 sur 2 000 m²).

REMEMBREMENT D'AIRE AVEC EXTENSION SUR CAZERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant qu'il y a intérêt de donner au Maire la possibilité d'ester en justice dans le cadre du recours en annulation présenté par les consorts FANTIN contre la décision de la commission départementale d'aménagement foncier des 2 et 3 octobre 2007 qui adoptait un plan de remembrement sur la commune d'Aire-sur-l'Adour avec extension sur Cazères-sur-l'Adour.

DECIDE d'autoriser le Maire à exécuter les décisions prévues à l'article L.2122-21-8° du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à ester en justice tant en première instance qu'en appel ou en cassation, au nom de la commune et à se faire assister par un avocat, dans le cadre du contrat d'assurance JURIDICA souscrit auprès de la compagnie AXA ;

EXTENSION RESEAU D'EAU POTABLE – RUE DE BLOTZHEIM

Depuis le mois d'avril 2007, Mme SEMPE Marie France (demeurant 1229 route du Flac – 40270 LE VIGNAU) a demandé une demande de CU n° 04008007G4001, en vue de la construction de cinq habitations. Il n'a pu être donné de suite favorable à ce CU car il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau depuis la route Marguerite de Foix, car l'extension depuis la RN 124 n'est pas possible sans détériorer les aménagements récents.

De plus la défense incendie exigée pour un groupe d'habitation ne peut être assurée.

Il avait déjà été demandé au syndicat des ARBOUTS d'effectuer ce renforcement, mais notre demande n'a toujours pas été satisfaite, ce qui rend inconstructible cette zone qui était classée constructible dans l'ancienne carte communale.

Il a été proposé à Mme SEMPE de déposer dans un premier temps un nouveau CU pour la construction de deux habitations, ceci pour éviter les problèmes liés à la défense incendie. Mais reste posé le problème de l'extension du réseau d'eau potable, environ 130 mètres, et l'assainissement collectif dans ce secteur déjà étudié pour partie, ainsi que l'éclairage public de cette rue qui, dans un futur proche, se trouvera en zone urbanisée.

ACQUISITION CARTON PARCELLES SECTION C N° 708 ET 710 SARRAILLOT 05A95CA

La signature de l'acte prévue initialement le 24 janvier 2008, n'a pu avoir lieu car propriété CARTON en indivision. Depuis tous les héritiers ont signé les promesses de vente et ont autorisé la commune à prendre immédiatement possession du bien.

Du fait de ce bien en indivision, il convient de prendre une nouvelle délibération.

A l'unanimité le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition, à l'indivision CARTON des parcelles indiquées ci-dessus.

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2007, TENUS PAR LE RECEVEUR.

Les Comptes de Gestion, établis par le Percepteur, étant conformes aux comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2007.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 (SOUS LA PRESIDENCE DE MME LEGUELINEL).

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		101 533,37	218 015,67	
Opé° exercice 2007	551 567,35	787 896,76	256 128,42	495 401,56

TOTAUX	551 567,35	889 430,13	474 144,09	495 401,56
Résultats de clôture		337 862,78		21 257,47
Restes à réaliser			69 300,00	4 000,00
TOTAUX CUMULES	551 567,35	889 430,13	543 444,09	499 401,56
RESULT DEFINITIFS		337 862,78	44 042,53	

D'où un résultat définitif d'ensemble (investissement + fonctionnement) : + 293 820,25 euros.

BUDGET ANNEXE Assainissement

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	5 708,21		10 513,99	
Opé° exercice 2007	58 804,83	48 767,42	7 743,45	8 200,00
TOTAUX	64 513,04	48 767,42	18 257,44	8 200,00
Résultats de clôture	15 745,62		10 057,44	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	64 513,04	48 767,42	18 272,99	8 200,00
RESULT DEFINITIFS	15 745,62		10 057,44	

D'où un résultat définitif d'ensemble (investissement + fonctionnement) : - 25 803,06 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET GENERAL.

- Apurement du déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser : 44 042,53 euros.
- Report en section de fonctionnement, budget 2007 : 293 820,25 euros.

DIVERS - INFORMATIONS

Station d'épuration : Le silo a été vidangé le 12.11.2007. Les boues ont été épandues sur les terres agricoles appartenant à Monsieur DUROU (Cazères).

Adhésion ADACL : courrier du Président (Mr. SUBSOL) exprimant sa satisfaction suite à l'adhésion du conseil municipal à l'Agence, et assurant l'assemblée communale de tout son soutien auprès du conseil d'administration.

Courrier CGT du 07.02.2008 concernant la fermeture du service des soins intensifs (remis à chaque conseiller).

Aménagement traversée du bourg : Suite à la détérioration du mobilier urbain (face à la boulangerie), le tiers n'ayant pas été identifié, un devis COLAS pour le remplacement de la barrière endommagée par deux potelets a été signé, pour un montant de 589,63€ TTC.

Site de BORDERES-CAZERES-REUNUNG : Les gardes nature ont effectué des patrouilles équestres le lundi 02 mars 2008.

Propriétaires forestiers : Une réunion d'information s'est tenue à GRENADE le 19.02.2008. Tous les propriétaires forestiers étaient conviés par courrier à cette réunion. Thierry CAZEAUX, conseiller forestier de la chambre d'agriculture leur a expliqué l'action à mener dans le canton de Grenade.

Amicale des donneurs de sang : l'assemblée générale s'est tenue le 15.02.2008, un courrier a été adressé à la mairie en remerciements de l'aide apportée. Les comptes rendus de l'année écoulée ainsi que les comptes prévisionnels de l'année 2008 seront adressés à la commune prochainement.

SYDEC : Le candélabre endommagé face au parking de l'école va être remplacé. L'auteur des faits n'a pu être identifié. Le montant du remplacement s'élève à : 2 484€, à charge du sydec.

Communauté de communes du pays Grenadois : Les photos produites pour la signalétique : cartes postales du pont Gustave EIFFEL et place de CAZERES.

Plan de CAZERES : Il a été décidé par la communauté de communes la mise en place de la signalétique dans toutes les communes. Sur le panneau général, il était possible au dos de celui-ci de poser une vitrine, pour afficher le plan de la commune concernée. Plusieurs communes ont souhaité adhérer à ce projet dont CAZERES car un plan du village s'avère de plus en plus nécessaire pour une meilleure gestion. La vitrine sera à la charge de la commune : environ 600€, il faudra compter entre 600 et 1 200€ pour la création des plans. Ces plans sont évolutifs : coût de chaque retouche 195€. Un devis sera adressé prochainement par la Sté CHELLE.

Plan local d'urbanisme : Suite à l'adhésion de la commune à l'ADACL, des responsables de l'agence sont venues le 12 février 2008 expliquer aux membres de la commission urbanisme les aides pouvant être apportées par cette structure dans le cas de la mise en place d'un PLU.

- Si assistance maîtrise d'ouvrage, l'ADACL (conseille et aide sur le plan juridique) mais il faut prendre un bureau d'études qui élaborera le PLU coût pour cette prestation 9 800€ TTC, il faudra rajouter les frais de publicité, de reprographie et de commissaire enquêteur.
- Si assistance technique renforcée (dans ce cas l'Agence élabore le PLU). Coût : 33 000€TTC, il faudra rajouter le coût de l'étude environnementale (entre 5 000 et 10 000 €) ainsi que les frais de reprographie et les frais du commissaire enquêteur.

Les deux documents rédigés par le CAUE pour l'étude de la traversée du bourg pourront être utiles, ainsi que l'étude MOREIL DELAIGUE

La démarche choisie sera arrêtée par la prochaine assemblée.

Etat de catastrophes naturelle : Il n'a pas été donné de suite favorable à la demande formulée par la commune au titre de l'année 2005.

1% paysage et développement : Le 20 février 2008, la commune était conviée à deux réunions d'information pour le 1% paysage et développement dans le cadre de la réalisation du dossier d'axe de l'autoroute A65.

Sont concernées les portions de commune visibles de l'autoroute. Il serait préférable de se rapprocher d'AIRE, pour l'étude d'un projet, car cette ville est directement concernée au même titre que Cazères. Aire a commandé une étude par le CAUE pour l'aménagement de la route de Bordeaux, mais cette étude pour l'instant s'arrête à la limite d'AIRE (ETS DUVIGNAU). Le Maire d'AIRE, Robert CABE, est tout a fait d'accord d'étendre cette étude jusqu'au TREMA. Il faudra que la Communauté de Communes du Pays Grenadois accepte de prendre en charge ce projet (engagement du candidat P DUFOURCQ). Prise en charge du projet 50% par le 1% paysage, les autres 50% restant à la charge des collectivités. Affaire à suivre après les élections.

Rue du TREMA 2 : La participation de la communauté de communes était à l'ordre du jour de la réunion du 25 février 2008. Compte tenu du devis définitif : 48 416,47 € TTC (tenant compte des exigences du conseil Général : pluvial), largement supérieur au devis initial COLAS de 16 040,45€TTC, après intervention de Messieurs PRIAM et CHOPIN, il a été décidé de retirer le dossier de l'ordre du jour et de revoir ce point après les élections. Il est proposé par Monsieur PRIAM de retirer le montant du plafond du règlement voirie.

Actuellement prise en charge par la communauté de communes 20% montant des travaux HT, avec maximum de 4 000 €.

Acquisitions berges de l'Adour par la commune.

L'acte a été passé à la mairie de CAZERES, le jeudi 28 février 2008. Etaient présents : Le notaire Maître BROQUE de GARLIN, Monsieur Pierre PECOUT et Mademoiselle Marie CALESTREME, pour la Sté GAMA, Ginette SENTUC, pour la commune.

La Sté Gama a rétrocédé à la commune pour l'euro symbolique une superficie de : 05 ha 58 a 89 ca, puisqu'a été rajoutée depuis la signature du sous seing privé, une parcelle de 22 a 92 ca a proximité du chemin de GAILLAT.

Acquisition ESTEFFE (délibération du 17 janvier 2008) : l'acte a été signé le 24 janvier 2008 à l'étude de Me FAURIE à Grenade sur L'Adour.

Décharge route de CASTANDET : un courrier a été adressé le 20 décembre 2007 par Monsieur Jacques CHOPIN, ingénieur des installations classées, concernant la création d'une plate forme de déchets verts sur la commune de CAZERES.

C'est à l'issue de la réunion du 10 octobre 2007 que le SICTOM a proposé d'étudier la possibilité de créer sur CAZERES un lieu de dépôt destiné à accueillir les déchets verts produits par la commune.

Monsieur CHOPIN s'est rendu sur les lieux le 09 décembre 2007 pour examiner la faisabilité de ce projet sur la parcelle d'environ 1,3 hectares, a constaté l'état des lieux et a préconisé des mesures pour le permettre.

Un délai de 3 mois a été accordé pour réaliser les opérations exigées. Lorsque les travaux seront terminés, il se rendra sur le site pour se prononcer sur le projet de création éventuelle d'une aire à déchets verts placée sous la responsabilité du SICTOM du MARSAN, collectivité qui possède la compétence requise depuis la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999.

Monsieur VIEUSSAN, responsable de la collecte au SICTOM s'est également rendu sur les lieux, Il a demandé l'élargissement de l'entrée pour le passage des camions.

-L'accès souhaité a été réalisé.

-Pour le nettoyage de la plate forme 3 devis ont été demandés :

BOUCOU TRANSPORT.....	23 011,04 € TTC
MONTIEUX et FILS	11 960,00€ TTC
SABATHIER.....	3 588,00€ TTC

C'est cette entreprise qui a été retenue, le devis a été signé le 22 février 2008, pour des travaux à réaliser pour le 10 mars 2008.

Mise en conformité pour la réalisation de l'autoroute A65 des lignes 63 KV.

La commune de CAZERES est concernée par la ligne à 63 KV MIDOUR-LUSSAGNET-NAOUTOT.

Il est nécessaire de déplacer la liaison souterraine alimentant le poste électrique de LUSSAGNET (TIGF). Le tracé identique est conservé, mais dans la partie en déblai il faut passer la ligne beaucoup plus bas, ensuite le tracé initial continue (voir profil en long dans chemise n° 3). Notre commune est uniquement concernée par ce point, confirmé le 26.02.2008 par Mr Noël LASSERRE. Pas de remarque particulière.

Interférence entre le projet d'autoroute A65 Langon Pau et les ouvrages de total infrastructures Gaz de France.

La commune doit se prononcer sur les travaux projetés. Selon Mme Marie-Claude VERNEJOUX, en charge de ce dossier, toutes les modifications se situeront dans l'emprise de l'autoroute. Pas de remarque particulière.

Demande de subvention.

Demande de subvention de l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (pupilles de l'état et assimilé) des Landes (ADEPAPE 40). Pas de suite favorable.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 13 mars 2008.

Le Maire,
Ginette SENTUC